

ALPHA EXCHANGE INC.

MODIFICATION DYNAMIQUE DU COURS POUR LES ORDRES DE TYPE

« MODIFICATION DU COURS » COUVERTS PAR LE RPO

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et de l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes (le protocole), la Commission a approuvé, le 12 avril 2019, les changements importants apportés à l'Annexe 21-101A1 à l'intention de Alpha Exchange Inc. (« Alpha TSX ») qui reflètent la mise en œuvre de la modification dynamique du cours pour les ordres de type « modification du cours » couverts par le RPO (régime de protection des ordres).

Un avis du personnel ainsi que la sollicitation de commentaires de la Alpha TSX relativement aux changements proposés ont été publiés sur le site Web de la Commission et dans le bulletin de la Commission le 21 février 2019, à (2019), 42 OSCB 1761. Aucun mémoire en réponse à la sollicitation de commentaires n'a été reçu.

Alpha TSX communiquera la date de mise en œuvre.